

Pendant la Révolution brabançonne Murray se trouvait à Luxembourg en tant que Général d'Armes. C'est en cette qualité et craignant que le port ostentatif de cocardes belges ne prît des allures de révolte qu'il ordonna en juin 1787 au commandant de la place « de faire arracher les cocardes, de doubler les postes, faire marcher des patrouilles nuit et jour, commander des piquets ». ²²⁾

A la mi-juillet il remplissait pendant quelques mois en l'absence des gouverneurs-généraux Saxe-Teschen, les fonctions de lieutenant-gouverneur et capitaine général intérimaire des Pays-Bas. On pense bien que les événements révolutionnaires comportant aussi des mouvements de troupes lui donnaient bien du fil à retordre. Pendant ce temps, les relations avec le Luxembourg concernaient surtout l'approvisionnement des troupes en hommes, chariots et vivres. ²³⁾

Le prince Charles-Joseph de LIGNE qui commandait les troupes aux Pays-Bas sous les ordres du gouverneur-général intérimaire, jugeait son frère en maçonnerie « bon homme, ayant plus d'âme que de tête ». ²⁴⁾

Après avoir été assailli, le 20-9-1787 « par la populace de Bruxelles au moment où il se rendait à l'Hôtel-de-Ville », Murray fit des concessions aux « patriotes », ce qui déplut fort à Joseph II. Peu après, les gouverneurs-généraux rentrèrent aux Pays-Bas et Murray dut déguerpir et renoncer au commandement général des armées où il fut remplacé par le rude d'Alton. ²⁵⁾

Lors de la retraite des troupes impériales, les autorités de la forteresse de Luxembourg furent avisées que le 18-5-1789 le 3^{me} bataillon du régiment de Murray composé de 4 compagnies allait arriver à Luxembourg. ²⁶⁾

L'empereur Léopold II offrit au comte de Murray la chance de se réhabiliter à l'égard de la monarchie autrichienne en l'envoyant défendre ses intérêts au Congrès de La Haye aboutissant au Traité confirmatif du 10-12-1790. Il s'agissait notamment d'intéresser au rétablissement de la paix dans les provinces belgiques, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande qui avaient favorisé l'insurrection brabançonne. « Dans tout le cours des négociations... lisons-nous dans la correspondance d'un de ses contemporains, M. de Muray a déployé les plus grands talents ». Retenons aussi que bien que les puissances alliées eussent imposé aux Belges les constitutions politiques accordées du temps de Charles VI, l'empereur Léopold II, « ce prince sage et modéré », par acte du 2-1-1791, « eut la générosité de leur rendre tous les privilèges accordés par Marie-Thérèse jusqu'à l'avènement de Joseph II ». ²⁸⁾

A.J. de Murray décéda à Vienne en 1803.

Le futur lieutenant-feldmaréchal Henri-Antoine-Joseph comte de SAINT-IGNON, né le 12-10-1716 à Grand Faily, n'appartenait pas à l'Ordre maçonnique, mais bon nombre d'officiers du régiment dont il était propriétaire de 1759 à 1779 (et qui n'avait pas de propre loge militaire) étaient maçons.